

LETTRE DE MGR RODHAIN
SUR LE DIACONAT
ET SON RETABLISSEMENT
EN TANT QUE FONCTION

Mgr RODHAIN

Comité National du Diaconat

1960

Lettre de Mgr RODHAIN sur le diaconat

*Lettre à un Supérieur de Grand Séminaire - 1960*¹

Cher Monsieur le Supérieur,

Depuis que votre Evêque vous a appelé - malgré vos 37 années et votre sourire de 20 ans - à diriger son Grand Séminaire, vous avez continué cette ancienne correspondance où votre confiante sincérité m'apporte régulièrement cette joie si rare de la vérité cherchée sans ménagement, ni concession aux formules.

Votre dernière lettre confiée à mes ans (j'entre dans ma soixantième année), à la fois votre admiration pour la générosité réelle de vos jeunes clercs, et votre inquiétude en face des défections récemment multipliées parmi votre clergé, et vous me demandez - à ce propos - de vous préciser ces projets sur le diaconat dont je vous ai déjà entretenu.

Je le fais très volontiers en vous priant de ne point publier cette lettre. Par contre, soumettez-la à tous ceux qui ont l'expérience de ce problème et demandez-leur de m'envoyer leurs critiques à ce sujet.

Cette lettre n'expose qu'une vue personnelle. Elle ne vise que la situation de l'Eglise en l'an 2000. Cette distance dans le temps vous fera excuser mon audace. Et je veux me limiter et n'aborder aucunement les domaines où je suis notoirement incompetent.

Le domaine historique, je n'y pénétrerai point. En ce XXe siècle où chacun parle de "spécialisation" et de "mouvements spécialisés", je n'oserai m'étonner que la première des spécialisations dans l'Eglise fut totalement aujourd'hui abandonnée. Les Actes des Apôtres en leur limpide bon sens nous montrent (Act. 6, 2-3) les Apôtres surchargés, puis désireux de s'adonner spécialement au ministère de la parole, créant un corps spécialisé chargé du service des tables : les diacres. Je n'oserai évoquer cette méthodologie, ni le fonctionnement admirable pendant cinq siècles de ces "diaconies" responsables des collectes, des stocks, des distributions, des secours, des répartitions, en un mot de la Charité de l'Eglise. Ceci, c'est de l'Histoire et je ne l'aborderai pas.

Je n'aurai garde non plus d'effleurer l'aspect canonique du sujet. Il appert que l'Eglise au cours des siècles a toujours eu le souci, en confiant une responsabilité, de conférer aussitôt une fonction. Un fidèle était responsable de la lecture : il était promu lecteur. Celui-ci était chargé des cloches et de la clôture des lieux sacrés : aussitôt il devenait portier. A une charge correspondait un grade. A un risque correspondait une grâce. De nos jours on appelle celui-ci à un poste diocésain ou national. Il devient responsable de milliers de fidèles et doit diriger tout un mouvement. S'il y a déviation, ou si lui-même semble avoir tenu le poste suffisamment, on le remet dans le rang sans cérémonie. On l'a chargé de tout, mais sans titre, ni grade, ni fonction. La communauté primitive priait pour les acolytes et les lecteurs. Le Président diocésain ou le Secrétaire national n'a droit à aucun suffrage, à aucun substratus spirituel en 1959. Après usage on le dépose. Qu'il se débrouille pour retrouver une situation, une profession, et un équilibre spirituel. L'Eglise du Ve siècle avait du cœur et de la reconnaissance. Le droit Canon de 1959 ne connaît pas l'Action Catholique. Mais je me garderai bien d'évoquer - fût-ce d'un seul mot - ce problème.

¹ - Jean RODHAIN, Prêtre depuis 1924 (=1977), Prélat de Sa Sainteté, Secrétaire Général du SECOURS CATHOLIQUE.

Comité National du Diaconat

1960

Lettre de Mgr RODHAIN sur le diaconat

Je ne ferai pas non plus ici le commentaire du texte récent 2 de Sa Sainteté Pie XII (Oct. 1957). A quoi fait-il écho ? A deux demandes:

1° L'Episcopat allemand, désireux de proposer un statut aux multiples vocations soignantes ou secourables suscitées par les Caritas, avait filialement suggéré une réhabilitation du Diaconat.

2° Au premier Congrès International de Pastorale Liturgique (Assise Sept.1956) un vœu très précis avait été présenté pour la restauration du "diaconat-fonction" par son Exc. Mgr Van Bekkum, Vicaire Apostolique de Puting (Indonésie) 3.

De même, je n'irai pas écouter les directeurs de conscience. Ils me disent qu'ils ont eu chacun par dizaines à suivre des âmes généreuses qui se sont données à la paroisse, aux œuvres, à l'enseignement. Certaines ont trouvé dans un Tiers-Ordre un réconfort. D'autres ont regardé vers l'Eglise et sont arrivées épuisées aux portes de la mort. Elles n'attendaient point une retraite, ni une médaille diocésaine. Elles attendaient un substratum spirituel. A part l'amitié d'un vieux curé, elles n'ont rien trouvé. Les Ordres Mineurs ne sont plus que des souvenirs fossilisés. Depuis le Concile de Trente, rien n'a été cherché pour la vie de ces serviteurs. Il ne reste que les textes de ce Concile exhortant les Evêques à rétablir, et à réadapter les fonctions mineures à leur temps 4. Ces textes n'ont jamais été appliqués. Mais c'est encore un domaine où je suis incompetent, et où je me garderai prudemment de prononcer une ombre de jugement.

Modestement, timidement, je ne veux m'avancer que sur une autre route, ou plutôt sur un modeste sentier. Je n'ai que l'expérience de 35 ans de sacerdoce. J'ai été vicaire, curé de campagne, aumônier jociste, aumônier des prisonniers. J'ai un peu voyagé de Chicago à Haiphong et de Königsberg à Jérusalem. Mais de toutes ces expériences je garde une conviction farouche, véhémence, intraitable : le sacerdoce est en péril si le diaconat n'est pas réhabilité. Je ne parle pas d'un diaconat escabeau où l'ordinand est automatiquement ordonné prêtre 48 heures après.

Je parle d'un diaconat-fonction 5 où le diacre reste diacre comme dans l'Eglise primitive. Et je m'explique.

² - Voir ce commentaire dans l'excellent volume « Vers un renouveau du diaconat ~ par P. Winninger, page 9.

³ - Texte dans Maison Dieu » n° 47-48, pages 174-175.

⁴ - Assemblée Générale du Concile 6-V11-1563. Textes dans Gorres Gesellschaft Herder. Pare Sixte, tome IX, pages 592-601. Edition 1924.

⁵ - Il est évident que ce mot "fonction" ne veut pas dire fonctionnaire, ni même fonctionnaire social. Dès qu'il s'agit du Sacrement de l'Ordre, les fonctions majeures participent au caractère "sacré" d'un service qui est avant tout un service du Seigneur.

Comité National du Diaconat

1960

Lettre de Mgr RODHAIN sur le diaconat

Et je demande - car je reconnais que je vais heurter bien des opinions respectables - je demande pour ne froisser personne dès mon premier propos, la permission de débiter par un apologue.

APOLOGUE

Dans un pays quelconque d'Europe Centrale, imaginons que l'Etat, mû par zèle démagogique, décide dans les hôpitaux de fermer l'éventail hiérarchique. Pourquoi cette gradation infirmier-chirurgien ? A partir de demain, tous à la classe supérieure. Tous les infirmiers, par décret, en 24 heures seront promus chirurgiens. Il y aura les malades d'un côté, les chirurgiens de l'autre. C'est plus simple, c'est net. C'est fait.

RESULTATS

Primo : Déclin des vocations soignantes. Le brave jeune homme qui avait du goût pour soigner autrui, sachant qu'il devra - étant automatiquement promu chirurgie - pratiquer trépanation et opérer de l'appendicite, recule. Il ne se sent pas capable de disséquer. Il s'orientera donc vers la mécanique ou l'électricité. Il aurait fait un bon infirmier. Il sera garagiste.

Secundo : Dévaluation de la qualité de chirurgien : dans cette profession on a embarqué en masse des gens qui, jusqu'alors, ne savaient exécuter qu'un pansement ou prendre une température. Dix pour cent s'initient de leur mieux. Le reste alourdit le niveau moyen de la profession de chirurgien.

Tertio : Le corps de chirurgiens pullule de gens surtendus. Ils doivent à la fois opérer et soigner, anesthésier et purger, ouvrir des estomacs et donner des potions. Ils écrivent des articles sur le surmenage et papillonnent sans plus rien approfondir.

Or ce télescopage de deux fonctions distinctes, l'Eglise l'a pratiqué du jour où elle a contraint chaque diacre à devenir prêtre ipso facto et illico.

Et les conséquences sont identiques.

Primo : La porte est fermée aux vocations diaconales de ceux qui étaient aptes au catéchisme, au service des pauvres. Saint Etienne diacre, Saint Laurent diacre, Saint François ne seraient pas admis dans le clergé en 1959. On exigerait d'eux l'accession immédiate au Sacerdoce. "On manque de prêtres dans le diocèse, voyons donc, c'est évident". Si Saint Etienne se présentait à la porte de votre Séminaire, Cher Monsieur le Supérieur, qu'en feriez-vous ?

Secundo : Il y a trop de prêtres ⁶. En France, le clergé présente un ensemble profondément surnaturel, désintéressé, apostolique. C'est certain.

Mais depuis 20 ans, les chûtes retentissantes, et surtout les défections discrètes totalisent un pourcentage inavoué mais évident, mais anormal, mais inquiétant, du total des jeunes prêtres. Ils ont été conduits à un état dont les exigences spirituelles, liturgiques, intellectuelles, étaient au-dessus de leur vocation. Ils auraient fait peut-être des diacres honnêtes. Ils n'étaient pas capables d'être des prêtres dans toute l'exigence du sacerdoce. Pour avoir un professeur de mathématiques, un instituteur d'école libre, un animateur de patronage, on leur a conféré le Sacerdoce. Et on n'avait pas le choix, puisqu'entre Sacerdoce et laïcat, en 1959, il n'y a, pratiquement, aucun échelon valable.

⁶ - Ce n'est pas une erreur de plume. Envers et contre tous, je maintiens depuis toujours mon opinion : en France, il y a trop de prêtres.

Tertio : Les articles de Pierre l'Ermitte sont l'exacte psychanalyse du prêtre bousculé, tiraillé, surchargé, touchant à tout. Chacun remplit comme il le peut, à la fois les fonctions de prêtres et celle de diacre. On n'imagine pas une usine où chaque ingénieur serait aussi contremaître, un hôpital où chaque chirurgien serait en même temps infirmier. Dans l'Eglise de 1959, chaque prêtre cumule en même temps les fonctions de diacre. C'est un télescopage. C'est un désordre.

Et ce qui m'afflige dans ce désordre, ce n'est pas l'énerverment de ce curé obligé de tout faire. Non. C'est l'état de l'infirmier "mal à son aise" devant des responsabilités qui ne sont pas de son état : cela relevait du chirurgien. C'est l'état du prédicateur, du confesseur "mal à son aise" car il était capable d'être diacre et rien de plus. Ce malaise d'une responsabilité anormale est compensé par la grâce d'état. Il n'est aussi pas compensé du tout par un état pour lequel il n'avait pas la grâce. C'est la fissure qui s'agrandit. Soyons compréhensifs pour tous ces infirmiers que l'on a poussés trop logiquement vers la chirurgie.

La suppression du diaconat-fonction n'éteint pas les vocations de diacres : il faut bien qu'elles fleurissent quelque part. Guidés automatiquement vers le Sacerdoce, ce contingent de vocations diaconales y apporte un élément de solidité moindre. Après expérience, les uns ne s'y sentent pas à leur place, déclarent "n'avoir jamais eu la vocation" et défroquent ostensiblement. Les autres restent, par nécessité ou par héroïsme réel. Mais ils "ne se sentent pas à leur place". Et c'est toujours malsain dans un édifice ou une profession quand il y a des éléments qui ne se sentent pas à leur place.

Même si parmi le clergé, il n'y avait que 5 % à souffrir de ce décalage, est-ce que cela ne vaut pas la peine que nous étudions ces cas ?

LE GRAND SEMINAIRE

Voici le Conseil réuni. Voici l'heure du choix. Et il n'y a que deux solutions. Ou bien le Sacerdoce, ou bien le retour au laïc. Avec ce que cela suppose dans notre mentalité ! L'opinion malgré tout dira "défroqué". Et malgré son héroïsme, l'ex-séminariste gardera une nostalgie qui lui sera un complexe.

Imaginons la 3e solution. Ce jeune est généreux. Il veut servir l'Eglise. Il n'a pas l'étoffe d'un confesseur. Il n'a pas la vocation de curé de campagne. Mais il servirait les pauvres sans compter. Il fera un diacre.

Quel soulagement pour lui ! Quel soulagement pour les responsables du Conseil.

Bien entendu, le diaconat ne simplifiera pas radicalement un problème qui restera toujours un problème d'âme et de vocation.

Une classification arbitraire aurait éliminé le Curé d'Ars et en aurait fait le Saint Diacre d'Ecully, sans confessionnal : on voit tout de suite le danger du triage rapide et sans appel. Il n'est pas question de proposer cette méthode facilement simpliste.

• *Objection d'un Supérieur*: "Dans mon Séminaire, je n'en vois pas un seul qui envisagerait le diaconat".

Réponse : Evidemment ! Nous avons tellement dévalué la notion du diaconat, simple marchepied du Sacerdoce, que personne ne l'envisagera. Il faudra 50 ans pour réhabiliter cette notion du Diaconat-fonction.

• *Objection du Curé* : "Mais, à ce diacre, qu'est-ce que je vais lui donner à faire ?"

Comité National du Diaconat

1960

Lettre de Mgr RODHAIN sur le diaconat

Réponse : 60 % de ce que font tous les vicaires:

catéchisme ; patronage ; colonie de vacances ; cinéma, etc.

SYNCHRONISATION ACTUELLE

L'éventail social s'est modifié depuis cent ans.

Pour construire la basilique souterraine de Lourdes (d'une contenance 5 fois plus grande) il n'a fallu que 3 ans. Il n'y a jamais eu plus de 200 ouvriers sur le chantier. Mais il y a eu 20 techniciens surveillant le béton précontraint, la granulométrie du sable et du gravier.

Pour le barrage de Donzère-Mondragon, il y a 10 ans, il a fallu 30 000 manœuvres. Pour le barrage équivalent de Pierrelate-Montélimar qui s'achève en 1959, on s'est contenté de 5 000 manœuvres, mais avec 300 techniciens : bulldozers, bétonniers, etc.

L'équipe de direction reste constante.

La masse manœuvrière diminue.

Entre les deux, un secteur de techniciens prend une place nouvelle.

Dans l'Eglise, le diaconat ne serait-il pas la transposition de ce secteur intermédiaire ?

QUESTIONS NON ABORDEES

A. L'Action Catholique

Quel sera le rôle de ce diaconat par rapport à l'Action Catholique. Sera-t-il cantonné comme dans le diaconat primitif à un rôle secourable, ou sera-t-il davantage ? Je n'en sais rien.

B. Diaconat et célibat

Ces nouveaux diacres seront-ils tenus au célibat ou non ?

Commencer l'étude du diaconat par cet aspect est le bon moyen de passionner le débat et de l'empoisonner. Attendons le jugement de l'Eglise.

C. Prêtres-Ouvriers

Quid de la solution "diacres en milieu prolétarien"?: voir les spécialistes de la Mission Ouvrière...

CONCLUSION

La réhabilitation du diaconat-fonction serait une source de vocations.

a) Source de vocations sacerdotales

Combien de jeunes, ayant un appel au Sacerdoce, mais examinant le régime actuel du vicaire tiraillé entre 36 travaux contradictoires relevant en même temps du diaconat et du Sacerdoce, sont effrayés, non du travail qu'ils ne refusent pas, mais du désordre qu'ils jugent malsain dans toute sa profession. Ils se détournent alors du Séminaire et s'orientent vers un Ordre religieux ou vers le laïcat.

Un sacerdoce dégagé des spécialités dont les Actes des Apôtres ont voulu dégager les Apôtres, attirera plus nettement les vocations authentiquement sacerdotales.

b) Source de vocations diaconales

Le diaconat rétabli comme fonction précise, fixé par l'Eglise dans un rôle limité, honoré par l'Eglise comme elle le fit toujours autrefois pour les Ordres mineurs et majeurs, sera objet de vocations. Et la grâce de l'Esprit Saint agissant montrera en l'an 2100 si l'expérience valait la peine d'être tentée.

Le diaconat polarisera, en outre, de multiples vocations endormies.

Le diaconat, enfin, fournira un état de vie et une source spirituelle aux responsables laïcs de la Charité de l'Eglise, cette Charité dont après 30 ans de silence, on ose enfin parler...

Voilà, cher Monsieur le Supérieur, la fin de mon plaidoyer pour le diaconat. Je ne me suis placé que sur un seul terrain: celui de la vocation.

Pour excuser ma hardiesse, je me suis abrité derrière l'écran du temps : je ne parle que pour la lointaine époque de l'an 2000.

Permettez-moi cependant de faire timidement observer que si le Saint Père en l'an 2000 a le même âge que notre Vénéré Jean XXIII, ce futur pape de l'an 2000 doit donc en 1959 avoir 37 ans: votre âge exactement, cher Monsieur le Supérieur. Le Pape de l'an 2000 est actuellement vicaire général quelque part ou professeur vigoureux dans un séminaire. L'an 2000, nous y sommes...

Enfin, certains répliqueront que j'exagère mon souci car tout s'arrange providentiellement en raison des "grâces d'état". La grâce d'état colmate les fissures et adapte la personne au personnage.

Je veux bien..., mais pourquoi n'arriverait-il pas à un prêtre d'avoir un soir - on ne sait jamais - "**grâce d'état**" pour pousser ce cri d'alarme que résume toute ma lettre.

Aussi, cher Monsieur le Supérieur, ne voyez en ces lignes aucun scepticisme vis-à-vis des grâces d'état...

Au contraire.

Je prie avec vous pour le Sacerdoce et le Diaconat.

Jean Rodhain

BIBLIOGRAPHIE

SEIDL Der Diakonats in der Apostelgeschichte und den paulinischen Briefen, dans Der Katholik, 1883, t. I, p. 585 ss. t. II, p. 40 ss.

FORGET Article Diacres, D.T.C.

Comité National du Diaconat

1960

Lettre de Mgr RODHAIN sur le diaconat

BELLAMY Article diacre, Dict. de la B.

BRUDERS Die Verfassung der Kirche von den ersten Jahrzehnten der apostolischen Wirksamkeit an bis zum Jahr 175 n.Ch. Mayence, 1904.

BERNONI Les premiers ouvriers de l'Evangile, Paris 1905, t. II.

DE SMEDT L'Organisation des Eglises chrétiennes jusqu'au milieu du IIIe siècle, Paris 1888, t. II.

HALLER De sacris electionibus et ordinationibus ex antiquo et novo jure, Paris 1636.

THOMASSIN Vetus et nova Ecclesie disciplina, Paris 1688.

LAURAIN De l'intervention des laïques, des diacres et des abbesses dans l'administration de la pénitence, Paris 1899.

A. LEDER Die Diakonen der Bischöge und Presbyter und ihre urchristlichen Vorläufer, Stuttgart 1905.

H. KRISH Das Diaconat in der fruhkatholischen Kirche, Stuttgart 1953.

J. COLSON Les fonctions ecclésiales aux deux premiers siècles, Paris 1956.

Um die Erneuerung des Weihediakonats, traduit en français dans Caritas (Lucerne), n° 8-9, 1953.

Auf dem Wege zur Wiedergeburt des Diaconats ? Die Besinnung (Nuremberg) n° 1, 1956.

W. SCHAMONI Familienwater als geweihte Diakone ? Paderborn 1953, 76 pages.

Y. CONGAR, O.P. Jalons pour une théologie du laïcat, Paris, 1953, p. 308-313.

R.P. EPAGNEUL Du rôle des diacres dans l'Eglise d'aujourd'hui (Louvain) N.R.T., février 1957.

D. MOLS Du rôle des diacres dans l'Eglise d'aujourd'hui, Paroisse et Liturgie (Bruges), 1957, p. 342.

WINNINGER (Déjà cité).